



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

En Mayenne, On a la pêche !

La lettre d'information de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Edit'Eau

N°19- Janvier 2026



Amis pêcheurs,

Pour cette nouvelle année permettez moi, au nom du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée de la fédération, de vous adresser nos meilleurs vœux de santé et de prospérité et que cette année halieutique vous comble à souhait.

Pour ce faire, en plus des déversements hivernaux en poissons blancs et carnassiers sur les plans d'eau et cours d'eau du département, l'accent a été mis sur un empoissonnement notable et conséquent sur nos parcours no-kill afin de satisfaire les plus exigeants.

En ce qui concerne les divers déversements de truites sur les plans d'eau, nous avons pensé et diversifié les rendez-vous sur l'ensemble du territoire.

Après le succès du premier JFT (Junior Fishing Tour), c'est reparti pour la 2^{ème} édition ! Deux manches ont déjà eu lieu, la troisième manche de mai nous donnera les sélectionnés pour la finale régionale qui se déroulera sur le site de la FDPPMA 85 à La Ferrière le 6 juin.

Bonne nouvelle, après une lutte de plusieurs années, l'harmonisation du prix de la carte majeure dans toute l'Association Régionale des Fédérations de Pêche des Pays de la Loire est effective.

Halieutiquement vôtre,

Le Président,
Alain CHAMBRELAN



En direct du fond ...

Empoissonnements pour 2026



Depuis le mois de novembre 2025, la Fédération de pêche de la Mayenne a décidé d'empoissonner les 4 parcours no-kill carnassiers en rivière de 2^{ème} catégorie piscicole. Ces opérations permettent d'améliorer les populations de carnassiers et de mettre en avant des parcours de pêche respectueux du poisson.

-68 kg de brochet ont rejoint le parcours no-kill de Laval sur la Mayenne

-45 kg de brochet ont été mis sur le parcours no-kill de Montgiroux à Martigné sur Mayenne

-113 kg de brochets ont été empoisonnés sur la Mayenne sur le parcours no-kill de Mayenne – St Baudelle

-46 kg de perches ont rejoint le parcours no-kill des grottes de Saulges

Pour les autres plans d'eau gérés par la Fédération, des efforts supplémentaires en quantité de carnassiers sont faits afin de faire plaisir aux pêcheurs. Ainsi 100 kg de brochets ont été mis à la Fenderie, 100 kg de brochets à Trêmezeau, 100 kg de brochets à la Dorée et 50 kg de sandres à Argentré. Des poissons blancs ont également été déversés, pour un peu plus de 2 tonnes en gardon et tanche.



En 2026, pour les amateurs de la pêche de la truite arc en ciel en plan d'eau, la Fédération augmente le nombre de déversements dans les étangs et la saison commencera plus tôt.

En effet, dès le 14 février, vous pourrez pêcher la truite au plan d'eau de la Vannerie à Louverné ou bien dans celui de Bel Air à Cossé le Vivien.

Pour les plans d'eau des Cardamines à Ernée, Bais, le Tertre à St Germain le Guillaume, Grouthead à Voutré, 8 dates sont prévues en 2026 au lieu de 6 en 2025. Nous vous invitons à vous reporter au dépliant pêche pour les dates.

Plus d'infos [ici](#)

«Junior Fishing Tour» : Résultats des 2 premières manches



Pour cette 2^{ème} édition, le championnat se jouera aux meilleurs de 2 manches sur 3 organisées pour la saison.

RESULTATS DE LA 1^{ère} MANCHE

Celle-ci a eu lieu le 29 octobre 2025 sur le parcours «no kill» de LAVAL.



Catégorie Juniors

12 compétiteurs s'affrontaient dans cette catégorie. La catégorie «Juniors» a été marquée par la domination de Louison SEYEUX, seul concurrent à avoir réussi à capturer 2 poissons maillés durant cette manche.

Avec 2260 points, il s'impose logiquement à la première place.

Un fait marquant reste la capture du plus grand poisson en catégorie «Juniors» mais aussi au général («Big Fish») par Barnabé GERBAULT, mesurant 810 mm (1620pts). Ce seul poisson, pris à la dernière minute, lui suffit pour s'assurer de la 2^{ème} place de la manche.

Pour compléter le podium, avec 1160 points, Antoine PERTRON monte sur la 3^{ème} marche.

Sur cette catégorie, 8 poissons ont été validés, 6 brochets et 2 perches, pour 7 compétiteurs qui rentrent dans les points !

Podium «Juniors»

1^{er}: SEYEUX Louison - 2260 pts

2^{ème}: GERBAULT Barnabé - 1620 pts

3^{ème}: PERTRON Antoine - 1160 pts

Big Fish Junior : GERBAULT Barnabé - 810 mm



Catégorie Espoirs

15 compétiteurs étaient inscrits dans cette catégorie. Loris AMIRALULT remporte la manche avec 1875 points et 3 prises, montrant une belle régularité dans sa pêche.

Ewen BRAULT, champion de la Mayenne en catégorie Juniors de la 1^{ère} édition, a su éléver son niveau technique pour rivaliser avec les plus expérimentés de la catégorie et se classe deuxième avec 1810 points pour 2 prises. Il réalise en même temps un coup d'éclat en capturant le plus gros poisson de la catégorie : un spécimen de 720 mm, ce qui lui vaut le titre de "Big Fish Espoir".

Roman CHAPONNAIS complète le classement à la 3^{ème} place avec 1200 points.

Yanis BANVILLE, finaliste national de la 1^{ère} édition, est en embuscade à la 4^{ème} place avec 1040 points.

Cette répartition des points montre une catégorie assez homogène sur les premières places, où rien n'est joué pour le moment. 12 poissons ont été comptabilisés, 7 brochets, 4 perches et 1 sandre, pour 8 compétiteurs rentrant dans les points.

Podium «Espoirs»

1^{er}: AMIRALULT Loris - 1875 pts

2^{ème}: BRAULT Ewen - 1810 pts

3^{ème}: CHAPONNAIS Roman - 1200 pts

Big Fish Espoir : BRAULT Ewen - 720 mm



Sur 27 participants, 20 poissons ont été validés et 15 compétiteurs ont marqués leurs premiers points pour le classement général. Les premiers devront confirmer leurs bons résultats de cette première manche, mais rien n'est perdu pour les autres compétiteurs, il reste encore 2 manches pour améliorer leur positionnement au classement général.

RESULTATS DE LA 2^{ème} MANCHE

Le 22 novembre 2025, 26 compétiteurs se sont retrouvés à OLIVET pour cette 2^{ème} manche du JFT Leurres.

Les pêcheurs ont pour habitude de toujours garder un œil sur la météo. En effet, celle-ci a une incidence directe sur l'activité des poissons et donc, potentiellement, sur les résultats de pêche.

Nous avons donc eu droit à une manche particulièrement compliquée sur le plan de la météo...et donc de la pêche !

Le changement météorologique les jours précédents la compétition n'a pas aidé nos jeunes compétiteurs : la douceur qui rendait les poissons très actifs a laissé place à une véritable offensive hivernale.

-3°C au petit matin, 4°C l'après-midi... et surtout zéro activité sur le plan d'eau.

Ces températures étaient dures à supporter physiquement mais aussi mentalement !

Malgré ces conditions extrêmes, nos 26 jeunes compétiteurs n'ont rien lâché. Il fallait un mental d'acier pour braver le froid, l'absence de touches et la pluie glaciale tombée en milieu de manche.





Chez les Espoirs, seuls deux brochets non maillés ont permis d'établir un classement.

Chez les Juniors, aucun poisson validé : impossible pour eux de trouver la clé face à des conditions aussi difficiles.

Podium «Espoirs»

1^{er}: ROCHERS Nicolas - 470 pts

2^{ème}: COLOMBANO Jules - 450 pts

Big Fish Espoir : ROCHERS Nicolas - 470 mm



Bravo à tous pour votre détermination et votre combativité !

Ce maigre résultat fait le bonheur de nos 2 classés qui recollent au peloton de tête pour tenter de remporter le titre de champion.



Chaque participant a pu repartir avec un tee-shirt, une casquette «JFT» et un lot, allant d'une canne pour les premiers à une pochette de leurres pour tous les autres.

Nous avons passé de très bons moments, avec des jeunes motivés, de belles entraides entre binôme dans un esprit convivial et de partage. C'est cet état d'esprit que nous souhaitions mettre en avant et que le Junior Fishing Tour évolue toujours dans ce sens !

Prochain RDV pour la 3^{ème} et dernière manche du JFT, le samedi 16 mai 2026, au plan d'eau d'Olivet. Cette ultime manche sera décisive pour départager les compétiteurs, couronner nos champions départementaux et connaître les pêcheurs qui iront représenter le département à la finale régionale du 6 juin 2026 en Vendée (85).

Si certains concurrents n'ont participé qu'à une seule manche pour le moment, il est toujours temps de s'inscrire. Les inscriptions pour cette 3^{ème} manche sont toujours possibles.

Merci à la Fédération Nationale de la Pêche en France et leurs partenaires (FFPS/Carnassier - GIFAP). Un grand merci à nos jeunes compétiteurs d'avoir bravé la pluie qui ne nous aura pas laissé de répit, aux accompagnateurs d'avoir soutenu les jeunes, et aux bénévoles de l'AAPPMA de LAVAL, du réseau «Pêcheurs sentinelles 53» et de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'encadrement !



NOUVEAUTÉ : La Fédération de Pêche de la Mayenne accueille un stagiaire BPJEPS et lance un projet dédié aux jeunes !

La Fédération de Pêche de la Mayenne accueille cette année un stagiaire en formation BPJEPS Pêche de Loisirs. Dans le cadre de son stage, il est chargé de développer un projet ambitieux destiné à la création d'un Club Perfectionnement Pêche aux leurres.

Un club pensé pour les jeunes pêcheurs de moins de 18 ans

Ce nouveau club s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans, motivés et passionnés de pêche, souhaitant progresser et découvrir la pratique sous un angle plus technique.

L'objectif : proposer plusieurs séances, mêlant théorie, techniques, et ateliers pratiques sur le terrain, afin d'aider chaque jeune à monter en compétence.

Des intervenants reconnus dans le monde de la pêche

Pour offrir un accompagnement de qualité, la Fédération prévoit également de faire intervenir des pêcheurs avec un grand palmarès, qui vont partager leur expérience, leurs conseils et leurs secrets de réussite. Une opportunité rare de progresser au contact de véritables experts !

Tu as moins de 18 ans et tu es fan de pêche ? Ce club est fait pour toi !

Rejoindre le Club Perfectionnement Pêche au Leurre, c'est :

- Rencontrer d'autres jeunes passionnés
- Progresser rapidement
- Se préparer à performer en compétition
- Vivre des séances variées



Les inscriptions ouvriront prochainement : reste connecté pour ne rien manquer !

CONNAISSANCE : Un suivi de la température des cours d'eau salmonicoles est en place !

Pour répondre aux préoccupations actuelles des milieux aquatiques face au dérèglement climatique, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé en 2024 un 1^{er} réseau thermique départemental fédéral. Cette étude consiste en la mise en place de suivis thermiques sur des cours d'eau salmonicoles mayennais, par enregistrement continu, pour tenter d'apporter un éclairage aux questions suivantes :

- Quelle évolution de la température sur les cours d'eau salmonicoles au cours d'une année ?
- Est-ce que les températures restent compatibles avec les plages de confort thermique de l'espèce truite fario ?
- Pourra-t-on suivre l'évolution de la température sur certains cours d'eau sur plusieurs années ?

Le matériel d'enregistrement requis



Sonde, équipement, mise en place et collecte des données (© FDPPMA53)

Pour mener cette expérience de collecte des données température, la fédération a acheté du matériel de type «sonde» permettant un enregistrement continu (fréquence 1 heure) du paramètre température. Avant l'implantation de la sonde thermique sur le site retenu sur le terrain, un travail préalable a été nécessaire pour réaliser une protection de l'équipement avant l'installation dans le cours d'eau et garantir une fixation solide en berges. De même, une prospection préalable sur de nombreux cours d'eau a été nécessaire pour choisir définitivement le lieu d'implantation. Des contacts avec les propriétaires ont également été menés pour la bonne conduite des opérations.

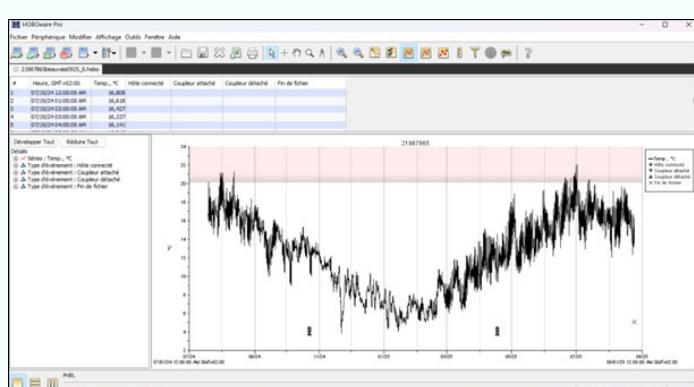
Toute sonde est bien évidemment répertoriée précisément pour en faciliter l'accès aux opérateurs au cours de l'étude. En effet, il est indispensable de retrouver assez facilement l'enregistreur pour la collecte régulière des données terrain et pour assurer la maintenance des appareils au fil de l'année (changement pile, récupérations des données de la mémoire...) et surtout aussi s'assurer que les équipements restent toujours en place après des périodes de fortes précipitations.

Actuellement, ce sont 30 stations qui sont en place sur des affluents des cours d'eau du Merdereau, de la Vaudelle, de l'Ernée, de la Colmont, de l'Orthe, de l'Airon, de la Vilaine, de l'Aisne, de la Jouanne ou encore de la Mayenne (bassin amont et bassin Mayenne médiane)

L'enregistrement continu et le traitement des données

Les données acquises datent de juillet 2024 jusqu'à septembre / octobre 2025. La Fédération souhaitait disposer d'une chronique minimale d'un an pour avoir une donnée représentative pouvant faire l'objet d'une analyse de données...

Pour info, sur une station, pour une période d'enregistrement de données sur 13 mois ½ , ce sont 9650 données qui sont à traiter !



Pour faciliter le traitement de ces données, il y a eu un rapprochement avec des collègues d'une autre fédération qui avait déjà travaillé sur le sujet et qui avait développé un programme permettant de traiter les données en lien avec les plages de confort de la truite fario. Cette collaboration technique permet de réaliser une synthèse journalière des données et de cibler plus précisément les périodes problématiques pour la truite fario.

Les premières analyses

En utilisant le logiciel de la FDPPMA 03, il a été possible de catégoriser les différents cours d'eau suivis.

Exemple 1 : Cours d'eau à très fort potentiel / cours d'eau de référence pour la truite fario



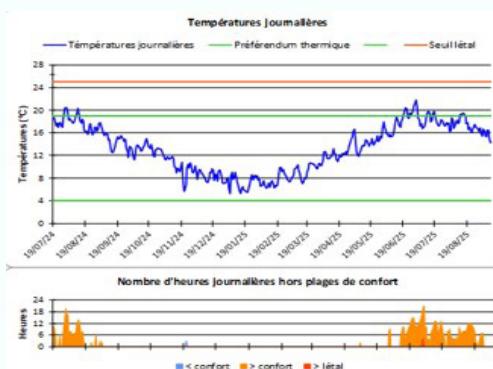
Ce cours d'eau présente toutes les caractéristiques satisfaisantes pour l'accomplissement du cycle biologique de la truite fario au niveau du seul facteur température. Aucun dépassement au-delà de 19°C. Toutes les températures sont incluses dans les plages de confort thermique de la truite fario entre 4 °C et 19°C.

Exemple 2 : Cours d'eau avec des dépassements réguliers de température en période estivale (>19 °C) et conservant un potentiel pour l'accueil de la truite fario



Sur ce cours d'eau, il est noté de nombreux dépassements. En période estivale 2024 comme en 2025, il y a plusieurs séquences avec un nombre d'heures journalières hors plages de confort. Sur cet exemple, le dépassement est jugé régulier mais faible car la température moyenne journalière maximale est donnée par 20.75 °C. Des températures instantanées sont enregistrées au maximum à 22.71 °C. Cependant, cet état peut causer un stress à l'espèce et ce sur plusieurs périodes impactant la population.

Exemple 3 : Cours d'eau avec des dépassements importants de température en période estivale pouvant atteindre le seuil léthal pour la truite fario (>25 °C) : Accueil de la truite fario compromis



Cette station met en évidence des valeurs de température régulièrement dépassées par rapport aux plages de confort de la truite fario. La température instantanée la plus élevée a été calculée à 25°C. Dans cet exemple, l'espèce truite fario n'évolue plus dans les conditions correspondant à ces plages de confort. Il conviendra cependant de vérifier les résultats et notamment de voir si ces éléments ne sont pas directement des problématiques techniques (forte sédimentation au niveau de la sonde, positionnement ensoleillée de la sonde...) qui pourraient venir biaiser les résultats.

Conclusion : pour répondre aux questions :

- Quelle évolution de la température sur les cours d'eau salmonicoles au cours d'une année ?
Pour l'exemple 1, la température minimale enregistrée est à 2.5°C et la température maximale enregistrée est à 18.9 °C. Pour l'exemple 2, la température minimale enregistrée est à 4.1 °C et la température maximale enregistrée est à 22.7 °C.
- Est-ce que les températures restent compatibles avec les plages de confort thermique de l'espèce truite fario ?
Explications données par les exemples 1, 2 et 3
- Pourra t'on suivre l'évolution de la température sur certains cours d'eau sur plusieurs années ?

Le suivi se poursuit en 2025 par notre structure, et sera peut-être aussi étendu à d'autres cours d'eau. L'analyse sera consolidée dans le temps car il y aura une chronique de données plus importante. Couplés à d'autres suivis (biologique, morphologique, hydrologique...), ces données permettront de mieux expliquer la présence ou absence de la truite fario sur les cours d'eau du département.

Quel avenir pour l'anguille ?

Il faut rappeler que, l'anguille européenne est une espèce amphihaline en danger critique d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Sa situation est alarmante au niveau mondial actuellement, il est considéré que le recrutement de l'anguille est entre 5 à 10 % de celui constaté dans les années 1980. Malgré ce contexte, l'anguille continue d'être pêchée à tous les stades de vie et avant sa reproduction.

Dans ce contexte, l'état français a lancé courant octobre 2025, 3 consultations autour de la réglementation de la pêche de l'anguille entre le 3 et le 27 octobre 2025.



Les 2 premières consultations concernent les quotas de pêche professionnelle de la civelle pour les saisons 2025 -2026 et 2026-2027, en eau douce et sur le domaine maritime. Il est proposé une diminution du quota global de 10 tonnes en 2025-2026, ce qui équivaut à une réduction d'environ 9 tonnes en domaine maritime et 1 tonne en eau douce. Pour l'année 2026-2027, c'est une diminution de 12 tonnes qui est visée avec l'avis d'un comité scientifique.

La dernière consultation concerne un moratoire sur la pêche en eau douce de l'anguille (interdite depuis 2023 en domaine maritime et déjà interdite pour les civelles et les anguilles argentées).

Source LOGRAMI (<https://www.logrami.fr>)

La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne a apporté ses contributions dans les consultations en apportant son opposition à ces différents projets de décrets comme l'a clairement affichée l'ensemble du réseau des structures associatives agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FNPF, Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne (UFLB), LOGRAMI) et tout le réseau des FDPPMA en France ainsi que toutes les autres associations œuvrant pour la gestion et la restauration des populations de poissons migrateurs.

Par rapport aux consultations, sur les 2 projets d'arrêtés sur les quotas de la pêche professionnelle de la civelle, les argumentaires remis en lumière par la Fédération sont les suivants :

- Toutes les instances ont un avis convergeant sur la situation d'urgence absolue de l'espèce mais aussi sur la nécessité de limiter les causes de mortalité dont celles liées à la pêche au stade le plus sensible du recrutement naturel.
- Les quotas proposés aboutissent clairement à un dépassement du taux d'exploitation au delà de la cible de gestion définie dans le plan national anguille. Ce dépassement a déjà été identifié dès l'avis du comité scientifique 2015-2016 et une nouvelle fois confirmé par l'avis du comité scientifique 2025. En parallèle, les choix de gestion sont en contradiction totale avec la situation toujours alarmante du stock et les recommandations des instances scientifiques selon le principe de précaution.
- L'acharnement à autoriser la pêche des civelles pendant les périodes principales de migration, en totale infraction avec la réglementation européenne, et des quotas fixés au détriment des exigences biologiques de l'espèce, traduisent la véritable ambition des mesures : elles sont justifiées par des motifs économiques.
- Ces quotas, y compris celui proposé dans l'arrêté pour la saison 2025-2026, sont loin des valeurs dictées par une approche de précaution et par les engagements de la France.
- L'état du stock d'anguille demeure toujours très bas. Les indicateurs disponibles ne montrent pas d'amélioration notable. La FNPF insiste donc sur l'objectif de rétablissement global de l'anguille sur l'ensemble de son cycle et donc sur la nécessité d'une gestion prudente et rigoureuse, tant que les objectifs en termes d'anguilles argentées et que l'ensemble des indices montrant un rétablissement certain de la population n'auront pas été atteints.



En conclusion, la FDPPMA53, s'oppose fermement aux quotas de capture de civelles projetés et soutient le moratoire temporaire de 5 ans sur la pêche à l'anguille sur toutes les pêches et tous les stades de l'anguille comme le formule la FNPF en se basant sur le fait que la seule restriction de la pratique de la pêche à l'anguille des pêcheurs de loisir ne permettra pas la sauvegarde de l'espèce mais qu'il faut inclure les pêcheurs professionnels dans le plan de sauvegarde de l'espèce.

Par rapport à la consultation sur le moratoire sur la pêche de loisir en eau douce de l'anguille européenne, l'argumentaire d'opposition de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne est le suivant :



- La FNPF souligne que le projet de décision d'instaurer un moratoire de la pêche de l'anguille jaune a été annoncé et décidé sans aucune concertation préalable avec elle alors qu'elle représente les pêcheurs amateurs en eau douce.
Le ministère n'a même pas pris le temps et le soin d'impliquer et de concerter l'instance la plus légitime sur ce dossier : le Comité National Anguille, instance dédiée au suivi de l'espèce et du Plan national.
En outre, la FNPF demande constamment depuis 2009 un moratoire sur toute pêche de l'anguille (toutes pêches, tous stades, tous milieux).

- Concernant l'anguille jaune, le rapportage de 2024 sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Anguille reproduit des chiffres issus d'un évaluation faite en 2005, faute d'analyse des carnets de capture des pêcheurs aux lignes... Ces données ne sont plus conformes avec la pêche résiduelle exercée par les pêcheurs de loisirs depuis 2010.
- Si la préoccupation de l'Etat est de limiter la pression sur l'anguille et d'atteindre les objectifs du règlement « anguille », il semble légitime d'agir sur toutes les pressions exercées sur la population d'anguilles, en commençant par les plus importantes.
- Le moratoire sur la seule pêche de loisir de l'anguille jaune ne répondra assurément pas à l'enjeu.
- La FDPPMA53 soutient que la survie de l'espèce anguille passe nécessairement par un moratoire temporaire toutes pêches, tous stades et tous milieux, la relance du plan de restauration de la continuité écologique au bénéfice de l'anguille mais également de tous les poissons migrateurs dans leur majorité en déclin ou en danger, la fin du repeuplement en civelles, un plan anti-bracognage associant l'OFB et le CESAN.

ATTENTION : INFORMATION IMPORTANTE

A la date de rédaction de cet article (04/12/2025), aucun élément ne nous est parvenu quant à la suite donnée à ces différentes consultations. **En l'état actuel, il n'est donc pas possible de disposer de la réglementation sur l'espèce anguille qui serait susceptible de s'appliquer pour l'année 2026.**

Toute information disponible par votre Fédération sera communiquée dès que possible auprès des pêcheurs.

RECENSEMENT DES BARQUES STATIONNÉES SUR LA RIVIÈRE LA MAYENNE

A partir de 2026, le Conseil départemental de la Mayenne appliquera la redevance prévue au titre de l'Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT). La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a obtenu du Département une exonération pour les pêcheurs, sous certaines conditions. Pour en bénéficier, il faut impérativement vous faire connaître auprès de la Fédération ou des services du Conseil départemental.



Plus d'information sur notre [site internet](#).

Fête de la pêche 2026

La fête de la pêche 2026 aura lieu le dimanche 7 juin prochain. La liste des AAPPMA participantes à l'opération vous sera communiquée prochainement.



Fête de la chasse et de la pêche 2026

La fête de la chasse et de la pêche 2026 aura lieu à l'hippodrome de MESLAY DU MAINE le 14 juin 2026, réservez votre journée !



La carte de pêche en 2026



PÊCHE

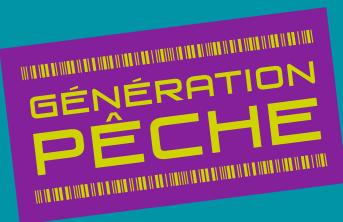
Les cartes de pêche sont délivrées par internet et peuvent être réimprimées gratuitement.

PÊCHE

Produit	Information	Tarif
CARTE INTERFEDERALE MAJEURE EHGO TARIF UNIQUE	Carte annuelle. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA 41.80 € EHGO 27.00 € FDAAPPMA 34.30 € AAPPMA 10.90 € TOTAL 114 €
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle départementale de la Mayenne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet également de pêcher à 1 seule ligne sur l'ensemble du domaine public fluvial français .	CPMA 41.80 € FDAAPPMA 34.30 € AAPPMA 10.90 € TOTAL 87 €
CARTE PROMOTIONNELLE « DECOUVERTE FEMME » TARIF UNIQUE	Carte annuelle. Pêche à 1 ligne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA 19.60 € FDAAPPMA 14.45 € AAPPMA 7.95 € TOTAL 42 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle. Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA 6.40 € FDAAPPMA 13.10 € AAPPMA 7.50 € TOTAL 27 €
CARTE DECOUVERTE -12 ANS TARIF UNIQUE	Carte annuelle. Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA 1.00 € FDAAPPMA 3.60 € AAPPMA 3.00 € TOTAL 8 €
CARTE JOURNALIERE	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Reçoit la CPMA « journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. VALABLE UNIQUEMENT EN MAYENNE	CPMA 5.20 € FDAAPPMA 4.80 € AAPPMA 3.50 € TOTAL 13.50 €
CARTE HEBDOMADAIRE TARIF UNIQUE	Carte valable 7 jours consécutifs (jours indiqués sur la carte de pêche obligatoirement avant achat) Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA 14.40 € FDAAPPMA 15.25 € AAPPMA 6.85 € TOTAL 36.50 €

L'ACHAT DE LA VIGNETTE EHGO EST TOUJOURS POSSIBLE AU PRIX DE 40 € POUR LES PECHEURS AYANT ACQUIS INITIALEMENT LA SEULE CARTE MAJEURE ET SOUHAITANT, PAR LA SUITE PECHER DANS LES DEPARTEMENTS RECIPROCISSAIRES EHGO, CHI ET URNE.

Application «Génération Pêche»



«Génération Pêche» est un site internet géré par la Fédération Nationale pour la Pêche en France. Pour coller au plus près des besoins des pêcheurs, celle-ci a souhaité continuer dans la digitalisation de notre loisir et développer une application pratique pour ses adhérents.

Disponible sur le Google Play Store et l'Apple Store, «Génération Pêche» est l'application des pêcheurs de loisir qui vous permet :

- d'embarquer votre carte de pêche dématérialisée sur votre smartphone,
- d'afficher une cartographie avec les points d'intérêts pour vos sorties de pêche (parcours labellisés, hébergements pêche, structures d'animation, associations de pêche, dépositaires de carte de pêche ...),
- de renseigner votre carnet de pêche avec toutes vos captures,
- d'accéder à votre compte adhérent cartedepeche.fr,
- d'être informé des événements de votre région,
- de communiquer vos plus belles prises à la communauté grâce à la dimension participative proposée par l'application,
- d'afficher des informations utiles (Référentiel des espèces, des techniques, ...)

Pour vous identifier sur l'application Génération Pêche, vous devez avoir un compte cartedepeche.fr

Pour rappel, votre carte de pêche digitale sur l'application «Génération Pêche» est tout à fait recevable en cas de contrôle par un garde pêche particulier.



Un film pour valoriser la pêche sportive...



En solo...

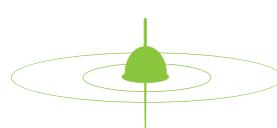
Nous vous en avions déjà parlé dans le dernier numéro de notre newsletter, la fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a fait réaliser un film promotionnel sur la pêche sportive dans notre département.

Le tournage s'est terminé le trimestre dernier et la phase de montage a été bouclé courant décembre 2025.

Ce projet a pour objectif de valoriser la pêche sportive sur l'ensemble du département. Le film mettra en avant non seulement les savoir-faire des pêcheurs, mais aussi l'attrait touristique et naturel du territoire mayennais.

Les images captées ont permis de réaliser un outil de communication moderne et inspirant, destiné à renforcer l'attractivité de la pêche auprès des pêcheurs locaux, des touristes, des passionnés de nature mais aussi et surtout auprès d'un large public qui serait tenter de découvrir le loisir.

Bientôt disponible, ce film sera diffusé sur nos supports de communication et lors de différents événements. Une belle vitrine pour la pêche et pour le patrimoine naturel de la Mayenne !



Du côté des APPMA

Assemblée Générale des APPMA

Vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous le listing des 46 APPMA du département de la Mayenne, avec la date, l'heure et le lieu où se dérouleront les Assemblées Générales statutaires.

Pour rappel, **tout membre «actif», c'est à dire titulaire d'une carte de pêche «interfédérale», «majeure», «mineure», «Découverte femme» peut assister à l'Assemblée Générale de son APPMA.** Les membres actifs peuvent, le cas échéant, adopter par vote les décisions de l'Assemblée Générale.

Pour consulter toutes les dates d'assemblée générale des APPMA, cliquez [ici](#)

A l'heure où nous éditons cette newsletter, toutes les APPMA n'ont pas encore fixé leur date d'Assemblée Générale. Merci de suivre l'actualité sur le sujet sur notre [site internet](#). Cette page sera actualisée très régulièrement en fonction des retours que nous feront les associations.

Elections des conseils d'administration des APPMA : un moment clé pour l'avenir de la pêche locale



Cette année 2026, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, auront lieu les élections des conseils d'administration des APPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Ce rendez-vous, trop souvent méconnu, est pourtant essentiel : il détermine les femmes et les hommes qui représenteront les pêcheurs et agiront concrètement pour la préservation de nos milieux aquatiques.

À cette occasion, notre association souhaite encourager toutes les personnes intéressées à rejoindre l'équipe et à s'investir pour la gestion et la protection de nos milieux aquatiques.

Si vous êtes détenteur de cartes de pêche interfédérales, majeures, femmes ou mineures, que vous soyez pêcheur débutant ou confirmé, jeune, actif ou retraité, habitué de l'association ou simple passionné, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dès lors que vous avez 2 années successives de cartes de pêche (2025 et 2026) dans la même APPMA.

Les APPMA jouent un rôle déterminant sur le terrain. Elles assurent la gestion des parcours, veillent au bon état des rivières et des zones humides, organisent des actions pédagogiques, des ateliers pour les jeunes et participent aux opérations d'entretien ou de restauration des milieux ou encore aux opérations de rempoissonnement. Leur action influence directement la qualité de nos pêches et la santé des écosystèmes locaux.

S'investir dans une APPMA, c'est contribuer à une mission d'intérêt général :

- défendre la biodiversité et la ressource en eau,
- maintenir et améliorer les parcours de pêche,
- encourager une pratique responsable et durable,
- participer aux décisions qui orienteront l'avenir de la pêche, du territoire et de ses cours d'eau.
- participer à la vie locale

La force des APPMA repose sur leurs adhérents. Votre voix, vos idées et votre présence font la différence. Être électeur ou candidat, c'est s'engager pour protéger ce patrimoine naturel que nous partageons tous.

Si vous souhaitez davantage de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

- Le président de votre APPMA, qui pourra vous expliquer en détail le rôle et les missions du conseil ;
- La Fédération de pêche, au 02.43.69.12.13 également disponible pour répondre à vos questions.

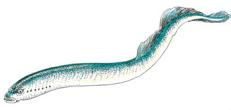
Les nouveaux membres élus des Conseils d'administrations des APPMA et /ou les adhérents pourront ensuite, s'ils le désirent, postuler aux élections du Conseil d'Administration de votre fédération départementale qui auront lieu avant le 31 mars 2027. S'en suivront ensuite les élections nationales avant le 30 septembre 2027.

Ne laissez pas les autres décider à votre place : participez aux élections et, si vous le pouvez, impliquez-vous ! Ensemble, faisons vivre nos rivières et nos associations.



La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

La lamproie de planer est une espèce méconnue mais présente dans les cours d'eau de première catégorie piscicole et parfois en deuxième catégorie dans notre département. Nous allons faire connaissance avec cette espèce de la famille des Petromyzontidae et son physique particulier.



Description

La lamproie de Planer est recouverte d'une peau lisse sans écaille sécrétant beaucoup de mucus. Elle mesure de 12 à 20 cm à la taille adulte, pour un poids compris entre 2 et 5 g. Sa caractéristique principale est qu'elle dispose d'une bouche sans mâchoire mais pourvue d'une ventouse avec des disques buccaux entourés de dents.

Pour respirer, l'eau passe par 7 paires d'orifices respiratoires appelés spiracles. Il s'agit de poches branchiales en forme de sac. Les lamproies n'absorbent que très rarement l'eau par la bouche et donc aspirent puis rejettent l'eau par les spiracles.

Un dimorphisme sexuel s'observe chez cette espèce avec des femelles plus grandes que les mâles.

On trouve les lamproies de Planer un peu partout en France sauf dans les zones montagneuses.

Reproduction

Les lamproies de Planer atteignent leur maturité sexuelle à partir d'une taille de 9 à 15 cm. La reproduction a lieu au printemps lorsque la température de l'eau est comprise entre 8 et 11°C (de fin février à avril) sur un substrat de sable et de gravier.

Les femelles et les mâles construisent un nid de forme ovale dans le substrat en creusant sur une profondeur de 4 à 10 cm. Plusieurs femelles peuvent participer à la construction. Ainsi il a été observé jusqu'à 30 individus pouvant se reproduire sur la même zone. Le mâle s'enroule autour de la femelle qui est fixée au substrat grâce à sa ventouse. Chacun expulse ses gamètes et les œufs fécondés tombent alors dans le fond du nid et s'enfouissent dans les sédiments. La fécondité est très élevée avec 440 000 ovules/kg.

A la fin de la reproduction, tous les géniteurs meurent n'ayant pu se reproduire qu'une seule fois au cours de leur vie.



Lamproie de Planer
(*Lampetra planeri*)

La phase larvaire

Les lamproies de Planer restent au stade larvaire durant un laps de temps très long (entre 5 et 6 ans). Après l'éclosion, les larves appelées ammocètes sont aveugles et restent cachées dans la vase. Elles se nourrissent principalement de diatomées, de détritus organiques et parfois de protozoaires, de rotifères ou de nématodes. Vous l'aurez compris au vu de son régime alimentaire, vous n'arrivez pas à pêcher cette espèce à la ligne.

La phase de métamorphose

Le passage du stade larvaire à celui d'adulte appelé « métamorphose » dure généralement de 3 à 10 mois et à lieu en automne. Plusieurs modifications chez les lamproies vont avoir lieu. Les organes génitaux se développent tandis que le système digestif s'atrophie, empêchant les lamproies de se nourrir. À niveau des nageoires, la dorsale se développe en changeant de forme et les femelles acquièrent une nageoire anale. Les yeux de lamproies deviennent enfin fonctionnels. Toutes ces modifications apparaissent dans le seul but de la réalisation de la reproduction afin de perdurer l'espèce.

Pour conclure, il est à noter que la lamproie de Planer est protégée au niveau national (Arrêté du 8 décembre 1988 et Arrêté du 23 avril 2008) mais aussi européen (Annexe III de la Convention de Berne et Annexe II de la Directive habitat flore).

Agenda Janvier-Février-Mars

1^{er} janvier: Début de la validité de la carte de pêche 2026 - www.cartedepêche.fr

25 janvier: Fermeture de la pêche des carnassiers en 2^{ème} catégorie

14 mars: Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie

Publication trimestrielle de la

FDPPMA53

Directeur de la publication:

Alain CHAMBRELAN

Rédaction et conception: FDPPMA53

Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Janvier 2026